

Association des Commerçants et Artisans de Gouvieux
BP 15
60270 Gouvieux
Tel : 03.44.57.53.17 ou 06.95.56.23.97
Site : www.commercesdegouvieux.fr
E-mail : acag@live.fr

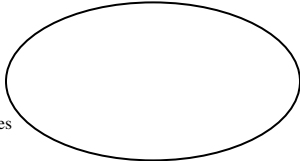
Organisateurs

**Inscription à la BROCANTE-Vide Grenier-Braderie des Professionnels de la brocante,
10€ le ml.
Dimanche 5 septembre 2021.**

Enveloppe timbrée obligatoire (à votre adresse) + Joindre photocopie de la carte d'identité

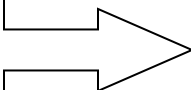
Nom, Prénom :
Raison Sociale :
Adresse :
Code postal : ; Ville :
Tel fixe : portable :
mail :

Inscription pour la brocante 2021 :

Nombre de mètres souhaités :x 10 € =€ TOTAL : 
Nombre de véhicules * :x10 € =€ que Place Amic ou quelques autres places

Règlement à joindre par chèque à l'ordre de « **ACA Gouvieux** » ou en espèces.

Merci de nous donner
votre souhait pour 2021



Place ou rue souhaitée :

.....

Nombre de mètres :

*** (10€ par véhicule, 1 véhicule par 4m, possible seulement sur demande autour de la place Amic + quelques emplacements. Véhicules gratuits rue de la planchette)**

****Nous vous rappelons que les emplacements ne sont pas nominatifs et que les organisateurs se réservent le droit de ne pas vous réattribuer le même emplacement d'une année sur l'autre selon les nécessités d'organisation**

Inscription définitive. Aucun remboursement ne sera effectué (sauf justificatif médical)

N° RC :

Délivrée le : par

Cahier des Charges

Important :

Nous rappelons que vous vous êtes engagés, en vous inscrivant à la brocante de Gouvieux en tant que professionnels, à respecter les règles du commerce (étiquetage clair et précis, propreté, politesse, etc.), à respecter l'environnement de Gouvieux, à laisser les trottoirs propres et à accepter tout contrôle de la police ou de la gendarmerie. Vous devrez aussi respecter le code de la route et prendre connaissance de l'arrêté municipal.

Restrictions à observer sous peine d'exclusion définitive sans remboursement :

- Aucun véhicule n'est autorisé sur la brocante (arrêté municipal), sauf autorisation exceptionnelle.
- Seuls les groupes électrogènes style camping sont autorisés.
- Les stands ne doivent pas empêcher la circulation des véhicules de sécurité (pompiers, police,...)
- Le bulletin doit être totalement rempli, avec **toutes les pièces demandées jointes**.
- Les parasols, auvents ne sont que tolérés et doivent être signalés à l'inscription (amplitude ouverte) car certaines rues sont trop étroites pour les recevoir.
- L'inscription est nominative, si un employé vous représente, merci de joindre une photocopie de sa carte d'identité.
- Tous vos produits doivent être étiquetés.
- Respecter les contrôles, qui auront lieu de manière aléatoire.
- Respectez l'environnement, un contrôle avec une personne assermentée aura lieu ! Si des dégâts sont constatés (sur la voie publique ou sur les bâtiments jouxtant votre emplacement), les organisateurs se réservent le droit de vous envoyer la facture de remise en état !
- **Règlement complet sur demande.**

Nous vous rappelons que les emplacements ne sont pas nominatifs et que les organisateurs se réservent le droit de ne pas vous réattribuer le même emplacement d'une année sur l'autre selon les nécessités d'organisation.

Nota : tout emplacement retenu non occupé à 7H30 sera considéré comme disponible par l'association.

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Pour être pris en compte, votre dossier doit être complet ! A savoir : photocopie de votre registre du commerce ou des métiers, de la photocopie de votre carte d'identité ou de celle de votre employé si vous n'êtes pas présent sur le site, de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

Merci